

PERSONNEL – Création poste adjointe Espace France Services

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A DÉCIDÉ

DE CRÉER, à compter du 1^{er} Décembre 2022, un poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) ;

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL – Transformations de postes au 1^{er} décembre 2022

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A DÉCIDÉ

DE TRANSFORMER, à compter du 1^{er} décembre 2022, les postes suivants :

Service Ressources Humaines

- un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en un poste d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)

Service Finances Comptabilité

- un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) en un poste d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C)

Services Techniques

- un poste d'adjoint Technique à temps complet (catégorie C) en un poste d'adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)

Service Petite Enfance / Enfance / Scolaire

- un poste d'adjoint d'Animation à temps non-complet (31,31 h hebdomadaires) (catégorie C) en un poste d'adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (31,31 h hebdomadaires) (catégorie C)
- un poste d'adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (33,89 h hebdomadaires) (catégorie C) en un poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non-complet (33,89 h hebdomadaires) (catégorie C)
- un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (catégorie C) en un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
- un poste d'Adjoint Technique à temps non-complet (30,11 h hebdomadaires) (catégorie C) en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (30,11 h hebdomadaires) (catégorie C)

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL – Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2022**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,****A DÉCIDÉ****D'ACTUALISER** le tableau des effectifs comme suit :

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur/trice Général(e) des Services		TC		1	1	
ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	TC		1	0	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	5	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Rédacteur	B	TC		9	9	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	TC		2	0	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	
Adjoint Administratif	C	TC		11	9	<i>2 Agents en dispo pour convenances perso.</i>
Adjoint Administratif	C	TNC	28,00	1	1	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC		2	2	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TNC	22,00	1	0	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC		4	4	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	28,00	1	1	
ANIMATION						
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	
Animateur	B	TC		6	6	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	28,00	1	1	

Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		4	4	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TNC	17,5	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	TNC	31,31	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC		11	9	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,69	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,14	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	17,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,41	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	16,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	6,63	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,67	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	8,71	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,62	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	4,90	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,70	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	20,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,35	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	

Adjoint d'animation	C	TNC	10,77	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,36	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,86	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,03	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,64	1	1	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,50	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,50	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		2	2	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		2	1	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TNC	17,50	1	1	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	TC		1	1	

Infirmière en Soins Généraux	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1	0	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,50	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26,00	1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	TC		6	6	
<i>SPORTIVE</i>						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
<i>TECHNIQUE</i>						
Ingénieur principal	A	TC		1	0	
Ingénieur	A	TC		2	1	
Ingénieur	A	TNC	31,50	1	1	
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		6	6	
Technicien	B	TC		5	4	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TC		1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	C	TNC	33,89	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC		8	4	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,29	1	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,00	1	0	

Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	17,00	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,00	1	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TC		17	15	
Adjoint technique	C	TNC	15,41	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	17,60	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,65	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,68	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	23,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	6,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,69	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,16	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,01	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33,50	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	17,50	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		4	4	<i>1 Agent en dispo pour convenances perso.</i>
POLICE MUNICIPALE						
Chef de Service Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		2	2	
Chef de Service Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	

TOTALS	217	190	
--------	-----	-----	--

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles :

- **L 332-14** (pour les besoins de continuité de service ou pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire- catégorie A/B/C sauf échelle C1 accessible sans concours)
- **L 332-8 et L 332-9** (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes - catégorie A/B/C ou lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté – catégorie A/B/C)
- **L 332-8 et L 332-9** (pour tous les emplois à temps non-complet inférieur à 50 % d'un temps complet - catégorie A/B/C)
- **L 327-5, L 332-10 et L 332-11** (anciennement article 3-4)
- **L 352-4, L 332-5 et L 332-6** (anciennement contrat article 38)

DE PRÉCISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article L 332-13 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires) ... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article L 332-23 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur les différents services (catégorie A/B/C) ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles L 332-24, L 332-25 et L 332-26 dans le cadre d'un contrat de projet (catégorie A/B/C). Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Emeraude Communauté ;

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la commune de DOMPIERRE-SUR-MONT

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A DÉCIDÉ

D'APPROUVER le projet de travaux relatif à la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune de DOMPIERRE établi par le maître d'œuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'accepter ou de rejeter les candidatures et à rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses au terme de la consultation des entreprises.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station d'épuration) sur la commune de CHATILLON

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A DÉCIDÉ

D'APPROUVER le projet de travaux relatif à la réhabilitation du système d'assainissement collectif de la Commune de CHATILLON établi par le maître d'œuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'accepter ou de rejeter les candidatures et à rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses au terme de la consultation des entreprises.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % sur la partie réseaux et au taux de 50 % sur la partie station d'épuration (sur l'assiette de l'aide subventionnable).

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des aides DETR au taux de 20 % sur la partie station d'épuration.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST) sur la partie réseaux et sur la partie station.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.

Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune d'Orgelet

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A DÉCIDÉ

D'APPROUVER le projet de travaux relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune d'Orgelet établi par le maître d'œuvre.

D'APPROUVER l'adhésion de Terre d'Emeraude Communauté au groupement de commande avec la commune d'Orgelet.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande avec la commune d'Orgelet.

DE DÉSIGNER Messieurs Franck GIROD et Jean-Yves BUCHOT comme représentants de Terre d'Emeraude Communauté au sein de la commission d'Appel d'offres du groupement de commande ; Jean-Luc GUERIN sera désigné suppléant en cas d'empêchement d'un des titulaires.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'accepter ou de rejeter les candidatures et à rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses au terme de la consultation des entreprises.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget.